Présentation [1]

L'INSHEA est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qui a succédé au Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée (CNEFEI). Son siège est à Suresnes. L'institut est administré par un conseil d'administration assisté par un conseil scientifique et pédagogique. Il est dirigé par un directeur assisté d'un directeur des études et d'un secrétaire général.

Lien vers le décret fondateur **[2].**

Télécharger la plaquette
de l'INSHEA (.pdf, 2,55 Mo) [3]

Besoins éducatifs particuliers et handicap

L'INSHEA forme les acteurs de l'accompagnement et de l'accessibilité éducative, sociale et professionnelle.

Une dimension nationale

Institut d'enseignement supérieur créé par la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'INSHEA est un établissement public national de formation et de recherche dédié aux besoins éducatifs particuliers et à l'accessibilité.

Sous la double tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse [4] et du ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation [5], l'institut apporte son concours à la définition et à la mise en œuvre des politiques relatives aux situations de handicap ou de grandes difficultés scolaires.

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

L'INSHEA agit pour l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle.

Sa mission s'organise autour de trois pôles : Formation, Ressources, Recherche.

- **Proposer des formations à tous les acteurs de l'inclusion**
  L'INSHEA propose des formations initiales et continues destinées aux professionnels et aux particuliers pour répondre aux questions de l'accessibilité et de l'accompagnement.
  Son campus lui permet d'accueillir des stagiaires et des étudiants venant de la France

entière et de l'étranger.

- **Développer un pôle ressources de référence**
  L'INSHEA contribue à l'information, à l'édition et à la diffusion des ressources techniques, scientifiques et pédagogiques destinés aux professionnels de l'accompagnement et de l'accessibilité éducative, sociale et professionnelle.
  Cette activité s'inscrit dans les perspectives du projet d'université numérique qui est au centre du projet de contrat de site de l'Université Paris Lumières (UPL).
- **Exercer une recherche interdisciplinaire**
  Le laboratoire de recherche Grhapes (EA 7287 - Groupe de recherche sur le handicap, l'accessibilité, les pratiques éducatives et scolaires) de l'INSHEA a pour vocation d'engager l'Institut dans la recherche de pointe dans le domaine de la scolarisation, l'éducation et la formation des publics à besoins éducatifs particuliers (BEP). L'unité de recherche a pour mission d'articuler enseignement, recherche et productions de ressources pour permettre aux acteurs des systèmes éducatifs de répondre à la diversité des profils et des besoins éducatifs, de faciliter les apprentissages et l'inscription sociale et professionnelle des élèves.

L'INSHEA est partenaire de l'INSP [6]É [6] de Versailles [6] et membre associé à l'Université Paris Lumières [7].

Une dynamique internationale

L'Institut développe des actions de coopération et d'échanges et déploie une stratégie affirmée autour de partenariats en Europe. Un élargissement du champ de coopération géographique est actuellement recherché, notamment vers les pays d'Amérique du Nord et du Sud, dans une perspective d'analyse de politiques inclusives originales.
Enfin, l'INSHEA se tourne vers les pays du monde dans lesquels les orientations inclusives sont émergentes. Son expertise sur les adaptations nécessaires à la scolarisation des élèves en situation de handicap lui confère un rôle de conseil et d'appui technique et méthodologique reconnu dans ce domaine.

Historique

L'INSHEA, établissement qui met en œuvre des missions spécifiques concernant tous les handicaps, les difficultés d'apprentissage ou d'adaptation a un rayonnement national et international. Il est le résultat du regroupement du potentiel national d'études et de formation de l'Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH) représenté par trois centres : le **Cnefei,** le **Cnefases** et le **Pôle Paris-Cronstadt**, établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale. L'institut est un établissement supérieur placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de l'Éducation nationale.

Dates officielles

- **1954-1957 :** Construction du Centre national d'éducation de plein air (Cnepa) à côté de **l'École de plein air** construite par les architectes Eugène Beaudouin et Marcel Lods.
- **1959 :** Le Cnepa est un établissement public de l'État.
- **1961 :** Au Cnepa est annexé comme école d'application l'École de plein air. Il a pour mission d'assurer la formation professionnelle des instituteurs et institutrices chargés de l'enseignement dans les écoles de plein air, les classes spéciales, les maisons d'enfants à

caractère social, sanitaire, les hôpitaux, les centres de réadaptation fonctionnelle, de rééducation… Des stages de formation pour le personnel d'inspection, de direction, d'enseignement et d'éducation peuvent être organisés.
- **1965 :** Inscription de l'École de Plein Air à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
- **1971 :** Le **Cnepa** devient le **Cnefei**, Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée.
- **1995 :** Fermeture de l'École de Plein Air par l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine.
- **1997 :** Rattachement du **Cnefases** de Beaumont-sur-Oise au Cnefei. Rattachement du **Centre de formation Paris-Cronstadt** au Cnefei.
- **24 avril 2002 :** L'École de plein air est classée monument historique.
- **2005 :** Le Cnefei devient INSHEA, Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés, établissement public à caractère administratif.
- **Octobre 2012 :** Labélisation du Groupe de Recherche sur le Handicap, l'Accessibilité et les Pratiques Éducatives et Scolaires (EA 7287 GRHAPES)

- **Septembre 2013 :** INSHEA est partenaire de L'Espé de Versailles
- **Mars 2014 :** Signature de la charte Erasmus
- **Juillet 2014 :** Signature du contrat de site UPL (Université Paris Lumières)
- **Décembre 2014 :** Décret no 2014 -1677 approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université Paris Lumières »
- **Janvier 2015 :** Adhésion de l'INSHEA à l'UNPIDF (Université numérique région Île-de-France)

En savoir plus sur la création du Cnepa

Le *Courrier de Suresnes* (numéro 40, 1984) : Hommage à madame Drouin
Télécharger le sommaire et l'éditorial d'André Mouchon (fichier scanné PDF, 280 ko [8] ; fichier .doc, 208 ko [9], fichier PDF balisé, 2,2 Mo [10]).

Links
[1] https://www.inshea.fr/en/node/391
[2] https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/medias/D%C3%A9cret_n%C2%B02005-1754_du_30_d%C3%A9cembre_2005_version_consolidee_au_06012015.rtf
[3] https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/medias/Plaquette%20INSHEA%20Acc%202020.pdf#overlay-context=fr/content/nous-connaitre
[4] https://www.education.gouv.fr/?gclid=CjwKCAiA8K7uBRBBEiwACOm4dwlggbAZMflAH42mIl7OVKT1qzcPQSW4kl9DKxC7d_r2qAwixb93ohoCpUQQAvD_BwE&gclsrc=aw.ds
[5] https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/
[6] http://www.espe-versailles.fr/
[7] http://www.u-plum.fr/
[8] https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/medias/Courrier%20de%20Suresnes_40_%201984.pdf
[9] https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/medias/Hommage_Mme_Drouin_Courrier_Surenes_40.docx
[10] https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/medias/Hommage_Mme_Drouin_Courrier_Surenes_40.pdf